

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Conseil Municipal du

11 septembre 2018

Convocation du

5 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le cinq septembre deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, ABADIE Jean-Pierre, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, HAILLOT Jean-Michel, LECLERE Valérie.

ABSENTS-EXCUSÉS : BIRABEN Pierre, CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier, LASSALLE Roger, POUHEY Sébastien.

PROCURATIONS : BIRABEN Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, CHARBONNEL Patrice donne procuration à CELLE Sonia, DE MOOR Olivier donne procuration à VIGNAU Alain, LASSALLE Roger donne procuration à ABADIE Jean-Pierre.

SECRETARE DE SÉANCE : DOASSANS-CARRÈRE Philippe

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 23 juillet 2018 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Point sur la rentrée scolaire
- 2) Point sur les travaux d'assainissement collectif
- 3) Point sur la révision du PLU
- 4) Décision modificative
- 5) Lotissement les vignes : convention
- 6) Organisation du centenaire de l'armistice 1914-1918
- 7) Comptes-rendus de commissions
- 8) Questions diverses

1) POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la répartition des effectifs du RPI BEUSTE/LAGOS

LAGOS		
Classe 1	Classe2	Classe3
Très petite section : 5 Petite section : 9 Moyenne section : 9 Total : 23 élèves	Petite section : 8 Moyenne section : 6 Grande section : 9 Total : 23 élèves	Cours préparatoire : 17 Total : 17 élèves
BEUSTE		
Cycle 2	Cycle 3	
CE1 : 12 CE 2 : 15 Total : 27 élèves	CM1 : 15 CM2 : 11 Total : 26 élèves	
TOTAL RPI : 116 élèves		

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème.

Des aménagements ont eu lieu pendant les vacances scolaires :

- une belle cuisine blanc marbré a été réalisée et installée par l'entreprise Romain Pécoste.

Un revêtement en inox alimentaire, sur l'ensemble du plan de travail, a été placé par notre agent technique et par Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE

- un vidéoprojecteur fixe et sécurisé a été installé dans une classe. La liaison informatique ordinateur/ vidéoprojecteur fonctionne parfaitement.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, sa satisfaction concernant l'organisation des transports scolaires. En effet, à la suite de la demande de la Commune, l'entreprise SNATP a donné son accord afin que les travaux d'assainissement collectif soient réalisés pendant les vacances scolaires sur la portion de route qui dessert l'école de Beuste afin de privilégier le ramassage scolaire. Ainsi le transport en bus des élèves du RPI Beuste/Lagos continuera à se faire sans problème.

S'agissant du transport des élèves au collège et au lycée de Nay, la représentante de la Région en charge des transports scolaires a donné un avis favorable à la proposition qui lui a été faite. Ainsi le départ et l'arrivée du bus de ramassage se fait à Beuste, avec une sécurité maximum lors des départs et arrivées qui se situent devant le secrétariat de Mairie (c'est à dire hors CD 212).

2) POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le programme d'avancement des travaux est tenu.

Les travaux s'effectuent en toute sécurité, sans problème majeur.

Après avoir demandé au Département et ce par anticipation, la possibilité de placer les fourreaux pour la fibre optique lors des ouvertures de tranchées, nous avons eu l'accord du Département.

Une convention entre le Département et la Communauté des Communes sera établie à cet effet.

Des tests ont été effectués sur la nouvelle canalisation d'eau (en fonte) sur le 1er tronçon de 400 m, mis en place Rue de la Ribère : le contrôle qualité de l'eau ainsi que les tests de fuites et de pression réalisés sont conformes.

Le rabotage de la chaussée du CD212 allant du cimetière à l'intersection avec la rue des Cerisiers a été fait. Les « fraisas » sont compactés sur place au droit des tranchées d'eau et d'assainissement à venir, en attente de la pose des ouvrages et d'être utilisés en sous-couche de fondation de la voirie.

Un calendrier des opérations de travaux pour l'ensemble du village est cours d'achèvement : calendrier respectant la priorité donnée au déplacement des bus pour les transports scolaires : école, collège, lycée.

Une information détaillée de ce calendrier sera diffusée à l'ensemble de la population dès sa finalisation et en accord avec l'entreprise SNATP.

3) POINT SUR LA RÉVISION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle les contraintes de réduction d'espaces constructibles émanant de l'Etat et relayées par le document d'orientation et l'objectif relatif au SCOT du Pays de Nay.

Les objectifs de consommation d'espaces agricoles pour la constructibilité sont diminués de 55 %.

La répartition des objectifs de logement et de consommation d'espace pour le secteur de la plaine de Nay a été réalisée. Pour la commune de Beuste l'objectif de consommation d'espaces agricoles est de 5 ha. Ce chiffre ne tient pas compte de la rétention foncière ni des zones 2AU dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une procédure de révision du PLU.

Dans le cadre de cette révision de notre PLU, la deuxième réunion qui a eu lieu avec les personnes associées représentant l'État (DDTM) et la chambre d'agriculture, a été marquée par une demande de réduction supplémentaire de 4 ha des zones constructibles.

Des rendez-vous avec les propriétaires ayant des parcelles susceptibles d'être réduites pour l'urbanisation ont débuté.

4) DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier le budget pour effectuer le paiement du fonds de concours à la Communauté des Communes du Pays de Nay en vue de participer au financement du projet de signalétique de BEUSTE à hauteur de 1011,32 euros. L'article correspondant à cet investissement étant déjà budgété à 1 000 euros, il convient de le corriger à 1015 euros.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder au transfert de crédit suivant :

Investissement	Dépenses	Art. 2112 Op. 192	- 15 €
		Art. 2152 Op. 193	+ 15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits prévus ci-dessus.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

5) CONVENTION SOVI/ COMMUNE DE BEUSTE

La commune de BEUSTE a réalisé plusieurs opérations pour l'accès au lotissement LES VIGNES dont l'aménageur promoteur SOVI.

Les dépenses relatives à l'élargissement de la voie d'accès à ce lotissement prises en charge par la commune sont supérieures de 4 250 euros aux dépenses initialement prévues.

L'aménageur promoteur SOVI accepte de participer à cet élargissement à hauteur du surcoût de 4 250 euros.

Une convention entre la commune de BEUSTE et l'aménageur promoteur SOVI sera établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) ORGANISATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1914-1918

Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU, 1ère adjointe et responsable de la commission Animation Communication et Sociale fait part à l'assemblée du programme provisoire de la commémoration du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, établi lors de la réunion de la commission ouverte aux volontaires voulant s'investir pour son organisation.

Programme provisoire

- 9 Novembre 2018 à 18 h : 2 conférences à la salle de fêtes de Beuste entrecoupées de chants de l'époque
- 10 Novembre 2018 à 11 h : cérémonie au Monument aux Morts avec la participation des enseignants et des enfants de l'école, des anciens combattants, d'une délégation de Saint-Cyriens, des personnalités politiques. Des chants de l'époque, la lecture de lettres de « poilus » par les enfants de l'école et des adultes animeront également cette cérémonie.
- 10 Novembre 2018 à 12 h : Vernissage de l'exposition à la salle des fêtes sur l'environnement de la guerre, les tranchées, les grandes batailles et sur les circonstances du décès des 24 jeunes Beustois tombés au champ d'honneur.
- Après le déjeuner du « poilu » qui sera servi, le film « Joyeux Noël » et des chants de la Grande Guerre seront proposés au public.
- L'exposition sera ouverte à tous jusqu'au 18 Novembre 2018.

7) COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

1) Réunion avec la DDTM

- Une réunion a eu lieu à la DDTM (Gestion Police de l'Eau) le 31 Juillet 2018 à la suite à notre demande de clarification s'agissant de la trame bleue figurant dans le SCOT et dans la révision du PLU.

Le Lagoïn étant classé en liste 1, il était important d'être informés des conséquences de ce classement notamment pour les agriculteurs, les propriétaires des moulins et les riverains.

Cette réunion a permis de répondre à plusieurs de nos interrogations.

Une autre réunion est à prévoir afin de clarifier les seuils d'irrigation, les prélèvements agricoles et les travaux d'entretien.

2) Réunion avec le Syndicat Mixte du Bassin du Grand PAU

Cette réunion avait pour but de :

- présenter la stratégie locale de gestion du risque d'inondation,
- souligner les problématiques concernant l'entretien des cours d'eau : carence importante des propriétaires riverains, les berges ne sont pas entretenues entraînant des formations d'embâcles importantes.
- définir les zones d'expansion des crues : étude demandée pour définir les nouvelles zones.

La hiérarchisation des problématiques se définissent ainsi :

- L'entretien des berges
- la gestion des embâcles
- la protection des enjeux présents en zone inondable (habitations)

8) QUESTIONS DIVERSES

- La route de contournement de Beuste reliant la rue des Cimes au cimetière de Lagos a été refaite. Cette route permet ainsi aux véhicules en provenance de Lagos de rejoindre la voie rapide du CD 938 en contournant le village durant la durée des travaux d'assainissement.
- Un problème de stationnement sur l'aire de retournement du quartier Batbielle a été soulevé à l'issue d'une ronde de la gendarmerie.

La séance a été levée à 21 h 30

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	Absent - excusé
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger	Absent - excusé	DE MOOR Olivier	Absent - excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	Absent - excusé
BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent - excusé		